

# Projet pour la formation doctorale complémentaire à l'EDSP<sup>1</sup>

Les textes officiels relatifs au doctorat spécifient que le travail de recherche de la thèse doit être accompagné de formations complémentaires utiles au projet de recherche et au projet professionnel ainsi que de formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique. La formation doctorale mise en place à l'EDSP se situe dans ce cadre.

## **Objectifs**

La formation doctorale a 3 objectifs :

- compléter ou améliorer la formation scientifique et technique en lien avec le sujet de thèse
- ouvrir vers des domaines ou des disciplines extérieurs à la thèse de façon à enrichir la culture scientifique générale
- favoriser l'insertion professionnelle des docteurs

## **Parcours de formation pendant le doctorat**

Ces formations complémentaires se déroulent sous forme de séminaires ou de cours qui peuvent être proposés par l'Ecole Doctorale, par les services de formation Université ou des structures extérieures à l'université.

Chaque doctorant compose son parcours de formation avec son directeur de thèse (et l'accord du directeur de l'ED pour les séminaires externes) en tenant compte des règles indiquées ci-après.

Chaque année, au moment du bilan annuel, le doctorant doit expliquer en quelques lignes ce qui a motivé le choix des formations suivies et ce qu'elles lui ont apporté.

## **Nombre et catégories de crédits de formation à acquérir**

Pendant le doctorat, 20 crédits de formation doivent être acquis, 1 crédit correspondant environ à 1 jour de formation.

Les crédits doivent être répartis dans les 4 catégories indiquées ci-dessous en respectant les minima. Des exemples sont donnés plus bas pour préciser le contenu des catégories.

### **Formations complémentaires pour la réalisation de la thèse (minimum 6)**

Cela inclut les mises à niveau demandées au moment de l'inscription en thèse, des formations scientifiques spécialisées dans le domaine de la thèse et des formations "généralistes" (langue, informatique, bibliographie ...). Cette dernière catégorie ne doit pas excéder 4 crédits.

### **Culture générale, ouverture (minimum 6)**

Les séminaires organisés par l'ED entrent dans cette catégorie (si le sujet n'est pas lié au sujet de thèse).

### **Formations visant à favoriser l'insertion professionnelle**

### **Activités scientifiques et pédagogiques (minimum 2)**

## **Supplément au diplôme**

Les formations suivies (pouvant représenter plus de 20 crédits) sont listées et annexées au diplôme de doctorat.

---

<sup>1</sup> Ce texte a été élaboré par une commission qui s'est réunie entre septembre et décembre 2015 et qui était composée de Joël Ankri, Jean Bouyer, Marianne Canonico, Florence Canouï-Poitrine, Daniel Eilstein, Florence Menegaux et Raphaëlle Varraso

## **Offre de formation**

### **Séminaires scientifiques de l'Ecole Doctorale**

Organisés par l'EDSP et renouvelés en partie chaque année, ils portent sur des questions scientifiques assez variées, thématiques ou méthodologiques.

### **Séminaires de suivi des thèses**

Chaque doctorant de deuxième année y présente un bilan d'étape de ses travaux de thèse (exposé de 20 mn). Puis un « discutant doctorant » (également en deuxième année) lui pose 3 à 4 questions pendant quelques minutes avant l'intervention des enseignants. Ces séminaires de suivi sont ainsi l'occasion de discussions scientifiques fructueuses et interactives avec les doctorants et les enseignants.

### **Modules du master recherche de Santé Publique (Universités Paris Sud-Paris Descartes-Versailles Saint-Quentin-Paris Est Créteil)**

Selon la formation initiale du doctorant, ils peuvent correspondre à des mises à niveau ou à des compléments de formation.

### **Séminaires proposés par l'Université**

Ils sont en général consacrés à l'insertion professionnelle

### **Formations externes**

Il s'agit de toutes les formations ou séminaires non listés ci-dessus et qui ne sont pas organisés par l'EDSP. Ces formations doivent correspondre aux objectifs de la formation doctorale et entrer dans une des 4 catégories mentionnées plus haut.

## **Validation des crédits de formation**

De façon générale, l'accord sur l'inclusion d'une formation dans la formation doctorale doit avoir été demandé au préalable à la direction de l'ED en précisant la catégorie de formation. La direction de l'ED précise le nombre de crédits attribués en même temps que son accord.

Seules les formations organisées par l'ED (séminaires scientifiques ou de suivi des thèses) n'ont pas besoin d'un accord préalable. Elles sont incluses dans la catégorie "Culture générale, ouverture" sauf demande différente.

Pour valider finalement les crédits de formation, le doctorant doit fournir une attestation de présence :

- Pour les formations organisées l'ED ou par l'Université, la liste d'émargement sert d'attestation de présence.
- Pour les autres formations, le doctorant doit demander une attestation de présence à l'organisateur. S'il s'agit de formations se terminant par un examen ou une attestation de réussite, la note d'examen ou l'attestation doit aussi être fournie.

## **Exemples de formations et des catégories dans lesquelles elles entrent**

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive mais couvre une grande partie des formations rencontrées. Certaines formations pourraient figurer dans plusieurs catégories selon la formation antérieure ou la situation du doctorant, mais n'ont pas été répétées pour ne pas allonger la liste.

### **Formations complémentaires pour la réalisation de la thèse**

- mises à niveau demandées au moment de l'inscription en thèse
- Modules de Master (M2R de Paris Sud-Paris Descartes-Versailles Saint-Quentin-Paris Est Créteil ou autre Master) : 1 crédit pour un module de moins de 8h, 2 pour un module de plus de 8h
- séminaires scientifiques de l'ED (si le sujet est lié au sujet de thèse) (1 crédit par jour)
- formations organisées par d'autres structures que l'université
  - séminaires de l'EHESS (concernent surtout les doctorants en sciences sociales) (1 crédit pour 3 séminaires de 2h)
  - Ecoles d'été, formations spécialisées, formations doctorales de l'Institut Pasteur, séminaires de l'InVS, de la CNAMTS, formations s'appuyant sur des logiciels statistiques non limitées à l'informatique ... (1 crédit par jour)
- MOOC (si attestation de suivi et de réussite) (nombre de crédits selon le nombre d'heures)
- formations "généralistes" (dans une limite totale de 4 crédits)
  - anglais (ou français pour les étrangers)
  - informatique "pure" (programmation des logiciels statistiques, LaTeX, ...)
  - formation à la rédaction de la thèse
  - formation à la recherche biblio

### **Culture générale, ouverture**

- séminaires scientifiques de l'ED (si le sujet n'est pas lié au sujet de thèse) (1 crédit par jour)
- séminaires de suivi des thèses (1 crédit, pas de crédit supplémentaire pour le discutant)
- Autres formations scientifiques non en rapport avec la thèse
  - Collège de France
  - Réseau Doctoral animé par l'EHESP
  - formation en éthique
  - ...

### **Favoriser l'insertion professionnelle**

- les formations du SIP (service d'insertion professionnelle) de Paris-Sud sont l'exemple type. Elles incluent notamment : rédaction de CV, conduite d'entretien, bilan de performance, connaissance du monde de l'entreprise, ou de celui de la recherche, valorisation de la recherche, formation à la consultance, à la prise de brevet.
- organisation d'un workshop ou d'un séminaire : 2 crédits (une fois au cours de la thèse)

### **Activités scientifiques et pédagogiques**

- congrès (1 crédit par congrès quelle que soit sa longueur et 1 par an maximum)
- activités communes
  - Conseil ED : 1 crédit par an
  - organisation de la journée de l'ED : 2 crédits
  - participation à la journée de l'ED : 1 crédit
- activités hors recherche pour les doctorants ayant un contrat doctoral (principalement enseignement) : 2 crédits par an

### **Séminaires internes aux équipes de recherche**

Ils font partie du travail de recherche du doctorant et ne sont pas inclus dans la formation doctorale

## **Mesures de transition**

Les nouvelles modalités de la formation doctorale s'appliquent pour tous les doctorants inscrits en thèse depuis l'année universitaire 2014-2015. Les formations déjà suivies par ces doctorants seront reclassées dans l'une des 4 catégories.

Les doctorants inscrits en thèse avant 2014-2015 conservent les anciennes modalités de formation doctorale.